

PGO Automobiles

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.541.581,70 €

Siège social : Z.A. La Pyramide

30.380 Saint Christol les Alès

RCS Alès n° 400 825 758

Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les états financiers de l'exercice 2008

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des états financiers de l'exercice 2008 et du rapport du Directoire les présentant à l'Assemblée Générale.

Il a pris acte des éléments suivants ayant caractérisé l'exercice :

- une baisse de moitié des ventes de véhicules (49 voitures vendues contre 83 sur l'exercice précédent) qui hypothèque le projet d'entreprise de la société en décalant de plusieurs exercices ses chances de parvenir à rentabilité
- un cantonnement des pertes au niveau, au demeurant élevé, de celles de l'exercice précédent, grâce à une action énergique sur les coûts et sur les stocks,
- au niveau technique, amélioration de la partie haute des cabriolets et mise en production de la boîte automatique, présentation au salon de Genève d'un véhicule à moteur à gaz, et mise en chantier du lancement d'un nouveau véhicule, coupé, « Hemera », présenté au « Mondial de l'automobile » dans un contexte de réduction du coût des achats
- dans le cadre des procédures collectives, apurement du passif super privilégié, et poursuite de l'examen des créances produites, avec un espoir raisonnable de réduction par rapport aux productions
- utilisation des courants décembre des facultés offertes par la réforme du chômage partiel

Il a considéré que si l'ensemble des mesures prises par le Directoire répondait au mieux possible aux enjeux difficiles issus de la crise économique qui a particulièrement affecté l'industrie automobile, il ne peut qu'être interpellé par un tel niveau de baisse des ventes, intervenant alors même que la société tentait, après sortie des procédures collectives, de trouver un nouveau départ sur un marché de niche.

Il a également constaté le soutien qu'ont continué d'apporter à la société ses grands actionnaires (+ 5.477.787€ sur l'exercice), et qui se poursuit, ce dont il les remercie ; la société ne pouvant continuer à exister que grâce à cette perfusion constante, le conseil a autorisé la rémunération de ces apports en compte courants sur l'exercice, cette rémunération devant, aux termes de la convention conclue, se transformer en capital à l'occasion du lancement d'une augmentation de capital à intervenir au cours de l'exercice 2009 ; que ce soutien a été maintenu sur l'exercice 2009 par :

- de nouveaux apports en compte courant
- le renouvellement de la caution à la banque de la société
- l'engagement, formulé lors de l'assemblée générale de la société du 20 février de souscrire à l'augmentation de capital devant intervenir à hauteur d'au moins leur part et par compensation de créances en compte courant
- leur engagement dans la préparation du financement de la nouvelle usine de la société au sein du pôle mécanique d'Alès

Votre conseil de surveillance se félicite de ce soutien déterminé ; il doit cependant faire remarquer conformément au rôle qui lui est dévolu par les statuts de la société que, nonobstant ce soutien qu'il salue, l'examen des états financiers 2008 ne peut que l'amener à rappeler au Directoire que faute de la mise en œuvre d'une politique commerciale appropriée débouchant sur des ventes effectives de véhicules en nombre suffisant pour parvenir au point mort, la pérennité de l'entreprise ne pourra être assurée que tant que ce soutien durera; que par ailleurs une levée de capitaux frais suppose que l'ensemble des actionnaires manifeste une confiance forte dans un projet industriel dont le succès

apparaîtra assuré, et dispose à tout le moins d'éléments prévisionnels chiffrés le démontrant, qui sont pour le moment en cours de finalisation par le Directoire.

Votre conseil de surveillance estime que la situation de la société demeure délicate, la recapitalisation envisagée ne pouvant être que vaine si la société ne parvient pas à vendre les automobiles qu'elle produit, et pouvoir ainsi atteindre son point mort ; les actions menées en ce sens jusqu'alors, notamment à l'export, n'ont pas répondu aux attentes et la centralisation sur Alès de ce qui reste de force de vente peut difficilement perdurer sauf à voir plafonner à l'existant le chiffre d'affaires et obliger la société à poursuivre dans la durée le recours à ses grands actionnaires ; c'est pourquoi les exercices 2009 et 2010 auront valeur de test pour démontrer la validité du modèle économique de l'entreprise ; si le conseil de surveillance, comme le directoire nourrit quelques espoirs de redressement des ventes grâce au nouveau véhicule coupé dont le lancement commercial interviendra au second semestre 2009, seul un effort commercial très soutenu permettra à la société de revenir à un niveau d'activité compatible à moyen terme avec la prévision du plan de continuation et le nécessaire équilibre financier vers lequel elle doit tendre.

Le Conseil de Surveillance